

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REpubLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère De L'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Et de l'aménagement du Territoire
Office de Promotion et de Gestion Immobilière
Département gestion et maintenance du patrimoine
Wilaya de LAGHOUAT

وزارة السكن و العمران و المدينة
والتهيئة العمرانية
ديوان الترقية و التسيير العقاري
دائرة تسيير و صيانة الحضرة العقارية
ولاية الأغواط

**AVIS DE LOCATION DES LOCAUX
A USAGE COMMERCIAL PAR ADJUDICATION**

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat met en LOCATION pour la première fois par voie d'adjudication au plus offrant 03 locaux à usage commercial.

Commune	Cite	bloc	Nombre de locaux	Mise a prix/M ²
AFLOU	Cite 100/900 logts	D	03	55 000.00 DA/m ²

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Laghouat met en LOCATION pour la deuxième fois par voie d'adjudication au plus offrant 81 locaux à usage commercial.

Commune	Cite	bloc	Nombre de locaux	Mise a prix/M ²
KSAR HIRANE	Cite 100/200 logts	J	13	20 000.00 DA/m ²
KSAR HIRANE	Cite 40 logts	E	03	20 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 46/350 logts bouchakeur	A	26	40 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 46/350 logts bouchakeur	B	08	42 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 40/350 logts bouchakeur	C	01	50 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 40/350 logts bouchakeur	D	01	50 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 42/350 logts bouchakeur	E	13	42 000.00 DA/m ²
LAGHOUAT	Cite 46/350 logts bouchakeur	F	13	40 000.00 DA/m ²
OUED BELIL	Cite 46/100 logts	C	01	25 000.00 DA/m ²
OUED BELIL	Cite 150 logts	D	02	25 000.00 DA/m ²

• **CONDITIONS DE PARTICIPATION** :

1. a propos des locaux située a la commune de AFLOU, ces derniers sont réserver a l'usage d'une officine , les soumissionnaires intéressés par ces locaux doivent fournir au service de l'office une attestation délivrée par la direction de la santé et de la population de la wilaya de laghouat portant « avis favorable pour l'ouverture d'une officine »
2. Paiement d'une caution égale à 1/10^{ème} de la mise à prix par la remise d'un chèque de banque au nom de l'OPGI.

3. chaque demande de participation doit comporter le nom, prénom et adresse du soumissionnaire ; indiquer le local sollicité le prix proposé pour l'achat ou le droit d'entrée au bail et l'activité voulue et doit être jointe d'un certificat de résidence, extrait de naissance et copie de la C I N
4. soumission au clause et conditions du cahier des charges.
5. les soumissionnaires intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier de charge auprès de l'O.P.GI de la Wilaya de Laghouat contre un paiement de la somme de 2 500 DA (deux mille cinq cent dinars) représentant les frais de reproduction,
6. -Les offres doivent parvenir sous enveloppe cachetée et en recommandée à :

Monsieur Le Directeur Général

de l'OPGI de Laghouat. BP.30

Ou déposer auprès du secrétariat de direction de l'opgi

(cité administrative route nationale N°01 Laghouat)

L'enveloppe extérieure ne doit porter que La mention

**« AVIS DE LOCATION PAR ADJUDICATION DES LOCAUX COMMERCIAUX » « A NE PAS
OUVRIR »**

-La date de dépôt des offres est fixée à (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale (le cachet du Secrétariat de L'office faisant foi).